

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 janvier 2024

REMÉDIER AUX DÉSÉQUILIBRES DU MARCHÉ LOCATIF EN ZONE TENDUE (1176) - (N° 1928)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 139

présenté par
M. Rolland

à l'amendement n° 115 de Mme Ferrari

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.